



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

<i>Séance du mardi 1^{er} octobre 2024</i>	
2024 – 121	NOMBRE DE MEMBRES <ul style="list-style-type: none">- Afférents au Conseil Municipal : 23- En exercice : 23- Qui ont pris part à la délibération : 21 <p>Date de la convocation : 24/09/2024 Date d'affichage : 24/09/2024</p>

L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 1^{er} octobre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire,

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, BIARNES, LAGRASSE, CONSTANTIN, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LABAT, DEHEZ, COLY, LAHONTAN, LABUXIERE, LARROQUE.

Excusés et procurations :

Mme EDE a donné procuration à M. ETIENNE

Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme LAGRASSE

Absents :

Secrétaire de séance : M. Julien DEHEZ

OBJET :

**DM 1 - AUTORISATION DE PROGRAMME CREDITS DE PAIEMENT
N°202404 – SALLE ASSOCIATIVE**

VU le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3

VU l'instruction M57,

VU la délibération n°2024-035 du 2 avril 2024 d'ouverture de l'APCP n°202404 – Construction d'une salle associative,

CONSIDERANT que les travaux n'ayant pas encore débuté, il convient de modifier la répartition des crédits de paiement prévus pour le projet de construction de la salle associative.



**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE,**

DECIDE :

- de modifier la répartition des crédits de paiement relatifs à la construction d'une salle associative ainsi que détaillé ci-après :
 - Montant global de l'AP : 180 000,00 € TTC (maintenu)

	DEPENSES		TOTAL
	ANNEE 2024	ANNEE 2025	
Crédits de paiement initiaux	90 000,00 €	90 000,00 €	180 000,00 €
Crédits de paiement modifiés	50 000,00 €	130 000,00 €	180 000,00 €

- que ces dépenses seront équilibrées comme suit :

	REGETTES
Subventions :	42 372,00 €
- D.E.T.R.	42 372,00 €
- Fonds verts	- €
- C.R.T.E.	- €
- Fonds concours CAGD	- €
Emprunt	- €
Fonds propres	137 628,00 €
TOTAL	180 000,00 €

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2024.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 040-214002834-20241001-DE2024121-DE



Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **02 octobre 2024**

Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	01 (JJ LAHONTAN)
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20241001 – DE2024121
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 040-214002834-20241001-DE2024121-DE

